

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET GEORGES BESSE II
COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE BOURG-SAINT-ANDEOL
MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2004

Ce compte rendu est placé sous la responsabilité de la commission de pilotage du débat public

85 personnes ont assisté le 29 septembre, au foyer municipal, à Bourg-Saint-Andéol, à la réunion publique du débat sur le projet Georges Besse II.

Jean-Paul Frouin, Président de la Commission de pilotage du débat public (CPDP). La Commission nationale du débat public m'a demandé de présider la commission de pilotage du débat public. Je vous dirai dans un instant quelle est sa vocation, je passerai ensuite la parole au maître d'ouvrage qui vous présentera le projet Georges Besse II. Vous pourrez ensuite poser des questions. La commission de pilotage veillera à ce que vous obteniez des réponses à toutes vos interrogations. Je vous ai dit que je présidais cette commission en ma qualité d'ancien haut fonctionnaire en retraite. J'ai été Préfet de région, conseiller maître à la Cour des Comptes. Je suis aujourd'hui retraité et l'équipe qui anime le débat et qui en assure la garantie d'indépendance, de clarté et d'exhaustivité est composée de trois autres personnes. Ils vont se présenter rapidement.

Jean-Claude Darras, membre de la commission de pilotage. Je suis en ce qui me concerne un ancien président de Tribunal Administratif. J'ai été président du Tribunal Administratif de Marseille jusqu'au mois de juin 2004. Je suis en retraite depuis cette date. Je suis donc totalement disponible pour des missions de service public comme celle-ci.

Didier Houi, membre de la commission de pilotage. Je suis scientifique de formation et j'assume actuellement la Direction de l'agence régionale pour l'environnement de Midi Pyrénées. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de participer à l'organisation de débats publics.

Guy de Manheulle, membre de la commission de pilotage. J'ai exercé les fonctions de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Marne et de l'Yonne, j'ai terminé ma carrière comme ingénieur général en faisant des inspections générales. Je suis intéressé par tout ce qui relève de l'agriculture.

Jean-Paul Frouin. Voilà, vous savez Mesdames et Messieurs comment est composée cette commission, et il me reste à vous dire, avant que nous entrions dans le vif du sujet, quel est son rôle, tout en vous précisant ce qu'elle n'est pas. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Serge Martinez, maire de Bourg Saint Andéol, lors d'un entretien au mois d'août. Il m'appartient de vous dire que le débat public n'est pas une enquête d'utilité publique au sens ou vous la connaissez. L'enquête d'utilité publique a pour objet de soumettre à la population,

sous le contrôle d'un commissaire enquêteur, un projet bouclé avec la possibilité offerte pour ceux qui le souhaitent, de manifester des observations qui conduisent le commissaire enquêteur à donner un avis sur le projet, sur sa pertinence, sur l'opportunité de le poursuivre jusqu'à son terme.

Le débat public est une notion différente, qui a été introduite dans le droit français, en 1995, par la loi Barnier. Cette procédure doit permettre au maître d'ouvrage de présenter au public son projet. Le débat public permet ainsi à tous ceux qui le veulent, d'obtenir des informations tout en obtenant des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser. Je pense aux élus, aux associations, aux personnes privées, en clair à tous ceux qui manifestent une curiosité légitime à l'égard du projet. Notre commission a pour objet, tout au long des deux mois que va durer le débat, de veiller par la mise en place de tous les moyens nécessaires à ce que toutes les réponses soient apportées aux questions que vous pouvez vous poser. Le débat est marqué du sceau de l'équivalence. Chacun est l'équivalent de son voisin.

J'ai souhaité organiser des réunions à Bourg-Saint-Andéol et à Pont-Saint-Esprit car la commission a constaté que beaucoup de salariés du site du Tricastin résidaient dans les départements voisins de l'Ardèche et du Gard.

Dernier point, je vous indique que le débat est ouvert sur un projet bien précis : le projet de construction de l'usine Georges Besse II, appelé à remplacer l'usine actuelle d'enrichissement de l'uranium que vous connaissez bien. Il s'agit de parler de ce projet, il ne s'agit pas de parler d'autre chose. Le débat n'est pas ouvert sur le projet ITER ou sur le projet d'EPR. Je rappellerai que l'objet du débat, est le projet Georges Besse II. Et c'est à ce titre que vous avez été destinataires, ou à défaut que vous avez pu prendre connaissance à l'entrée de cette salle, de documents présentant le projet de l'usine Georges Besse II dont le maître d'ouvrage est AREVA, à qui je vais passer la parole. Je demanderai, ensuite, ne serait-ce que par courtoisie, à Serge Martinez qui nous accueille ce soir, d'ouvrir le débat et éventuellement, d'ailleurs, en sa qualité de maire de Bourg-Saint-Andéol, de poser les premières questions. La parole vous sera ensuite donnée pour que vous interveniez soit oralement, soit par écrit.

Je passe la parole au maître d'ouvrage, pour qu'il présente le projet Georges Besse II.

Frédéric Van Heems, directeur du projet Georges Besse II. Mon nom est Frédéric Van Heems, je suis le responsable du projet Georges Besse II au sein du groupe AREVA. Je vais essayer à travers quelques diapositives de vous présenter de quoi il s'agit, avant de vous montrer un petit film expliquant la technologie et la manière dont nous pourrions construire l'usine Georges Besse II.

Georges Besse II c'est quoi ? C'est tout simplement l'avenir du site du Tricastin. En fait, le groupe AREVA est aujourd'hui présent dans l'ensemble du cycle du combustible nucléaire et dans la construction de centrales nucléaires. Dans le cycle du combustible, il y a la mine, la conversion puis l'enrichissement qui est une phase importante où l'on va accroître la teneur de l'un des isotopes de l'uranium, l'isotope 235 qui est énergétique. Notre projet Georges Besse II s'inscrit dans la phase d'enrichissement de l'uranium.

Aujourd'hui, le groupe AREVA est d'ores et déjà présent sur le marché des services d'enrichissement. L'usine Georges Besse, exploitée par Eurodif sur le site du Tricastin, produit à peu près 25% de l'uranium enrichi au niveau mondial. Nous avons donc 25% de parts de marché sur un marché extrêmement compétitif. Ce marché comporte 4 acteurs principaux, les russes avec MINATOM, les Américains avec USEC, un acteur européen

URENCO, consortium anglo-germano-néerlandais, créé en 1970, suite à la signature du traité d'Almelo, donnant naissance à URENCO. Le quatrième grand acteur, c'est nous, AREVA, COGEMA, EURODIF, sur le site du Tricastin. Il y a également d'autres acteurs plus modestes comme les japonais et les chinois. L'ensemble du marché représente aujourd'hui un peu plus de 400 réacteurs, en fonctionnement à travers le monde.

Le projet Georges Besse II n'est pas lié à une relance du nucléaire. Il n'est pas lié à l'EPR ni à de nouvelles générations de réacteurs. Ce projet doit permettre de répondre aux besoins des réacteurs qui fonctionnent aujourd'hui et sur lesquels on a une grande visibilité en terme de durée de vie pour les 20 à 30 ans à venir. C'est donc pour répondre à ce marché existant que nous travaillons aujourd'hui sur le projet Georges Besse II.

Georges Besse II, c'est l'avenir du Tricastin. Ce projet va pouvoir donner une suite à ce qui a été construit précédemment. Aujourd'hui, nous avons l'usine Eurodif, utilisant la technologie de diffusion gazeuse. Demain, nous comptons avec Georges Besse II passer progressivement à une nouvelle technologie : la centrifugation.

Alors, pourquoi ce choix ? L'usine Eurodif a été lancée en 1978/79 pour une durée de vie initialement de 25 ans. Cette usine aurait donc dû s'arrêter en 2003. Mais comme elle a toujours été très bien exploitée, très bien maintenue, qu'elle a toujours eu tous les investissements de jeunesse qu'il fallait pour la prolonger, sa durée de vie technique se prolongera facilement jusqu'en 2012/2015. Là, il faudra la remplacer, pour des raisons techniques, et surtout pour des raisons économiques : la technologie de diffusion gazeuse consomme beaucoup d'électricité.

La première solution possible était de refaire une usine avec la technologie de diffusion gazeuse. Cette possibilité a été très vite abandonnée car réinvestir dans une usine de diffusion gazeuse cela représenterait un investissement colossal. Le budget de l'usine Georges Besse II avec la centrifugation sera de l'ordre de 3 milliards d'euros. Cela serait plus du double si on cherchait à refaire l'usine en diffusion gazeuse. Cette usine continuerait, de plus, à consommer beaucoup d'électricité. Actuellement, trois des quatre réacteurs de la centrale du Tricastin sont utilisés en moyenne pour alimenter l'usine de diffusion gazeuse.

Il y avait une deuxième solution, à côté de la centrifugation, par laquelle je terminerai. La France et les Etats Unis ont longtemps travaillé sur le laser. Pendant longtemps, le CEA y a travaillé, peut être certains d'entre vous ont participé aux recherches sur le laser, sur le site du Tricastin. Ces recherches ont abouti, sur un plan scientifique. Il a été démontré que le laser pouvait fonctionner et permettre d'enrichir de l'uranium. Cependant, en l'état des matériaux, en l'état d'un certain nombre de problèmes technologiques, il ne serait pas possible, en tout cas pour les 20 ou 25 prochaines années de construire une usine utilisant le laser à un coût compétitif. Pour ces raisons et à peu près en même temps, en 2000/2001, les Etats Unis et la France ont mis de côté le laser. Cette solution sera peut être d'actualité dans 20 ou 30 ans mais, pour le moment, ce n'est pas la solution.

La troisième possibilité et donc la seule c'était la centrifugation. La centrifugation était utilisée par URENCO et par les Russes. La technologie développée par URENCO nous paraissait la plus intéressante. En France, des recherches avaient été réalisées, en matière de centrifugation, sur le site du Tricastin. Ces recherches ne sont pas allées suffisamment loin pour qu'elles puissent être utilisées. Il nous fallait donc trouver une solution pour accéder à la

technologie de centrifugation et permettre de bâtir un avenir dans le domaine de l'enrichissement pour le site du Tricastin.

Des négociations ont eu lieu, pendant de nombreuses années, pour accéder à la technologie de centrifugation. Finalement, après de longues discussions, nous avons abouti à la signature d'accords industriels avec URENCO. Les accords, signés avec URENCO, le 24 novembre 2003, portent sur deux points. D'une part, nous allons acheter 50% du capital d'une filiale d'URENCO qui s'appelle ETC (Enrichment Technology Company). URENCO se décompose en deux filiales, UEC qui est enrichisseur, concurrent d'EURODIF et une filiale de technologie, ETC, qui ne fait que de la technologie, de la fabrication de centrifugeuses, de l'ingénierie. Nous allons prendre 50% du capital d'ETC, ce qui nous permettra d'avoir accès à la centrifugation. Nous avons signé une deuxième série d'accords pour acheter à ETC toutes les centrifugeuses, nécessaires à la construction de l'usine Georges Besse II. URENCO et nous-mêmes allons continuer à être concurrents, comme aujourd'hui, sur un marché mondial. Nous allons, par contre, nous partager la technologie.

Ces accords entre industriels sont signés mais ils sont soumis à deux conditions suspensives, deux conditions préalables. Tant que ces deux conditions ne sont pas remplies, le projet ne pourra pas être réalisé. Les deux conditions, c'est d'une part, un feu vert des autorités de la concurrence. On espère avoir une réponse de la commission de Bruxelles, des services de Mario Monti, dans le courant du mois d'octobre.

Deuxième condition suspensive, la signature d'un traité international entre la France et les trois pays, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande, signataires du traité d'ALMELO. Ce traité évoque notamment les problèmes de propriété intellectuelle, les problèmes de prolifération, de sécurité. Ce traité prévoyait que si un jour un autre pays voulait accéder à la technologie, il faudrait la signature d'un traité international. La France et les trois pays fondateurs sont en discussion depuis un an. Un projet de traité existe. On espère avoir les feux verts politiques, pour la signature de ce traité, vers la fin de l'année. On s'y emploie mais, évidemment, c'est un problème diplomatique qui nous échappe. On espère que ce sera réglé vers la fin de l'année et que cela permettra, à ce moment là, d'enclencher le projet industriel à partir de début 2005.

C'est un projet qui va s'étaler sur 10 à 15 ans, avec un investissement de l'ordre de 3 milliards d'euros. Nos équipes techniques ont même aujourd'hui un planning avec 6500 tâches détaillées les unes après les autres.

Alors, aujourd'hui on en est où ? On est en 2004, dans la phase d'études techniques. Une équipe d'une cinquantaine d'ingénieurs est en train de travailler depuis plus d'un an, sur la manière dont nous construirions l'usine. Nous sommes actuellement dans la phase de débat public qui nous permet, comme ce soir, d'expliquer ce qu'est ce projet, d'essayer de répondre à vos questions, d'écouter les avis des uns et des autres. Une fois cette étape remplie, on espère obtenir les accords nécessaires à la levée des deux conditions suspensives. A ce moment là, vers début 2005, on rentrerait véritablement dans la phase du projet industriel.

Les enquêtes publiques seraient ensuite lancées, pour l'obtention des autorisations d'exploitation de l'usine, pour les autorisations de rejet. On démarrerait le chantier au printemps 2005. Avec un début du chantier de génie civil, en juillet 2005, puis une montée en puissance progressive. La diffusion gazeuse, c'est une grosse usine, une seule cascade, cela marche, ou cela ne marche pas, sur l'ensemble. La centrifugation c'est modulaire, cascade de centrifugeuses par cascade de centrifugeuses. On peut démarrer une première cascade puis

une deuxième, puis une troisième. On peut donc monter en puissance progressivement sur la période. C'est ce que l'on ferait, à partir du début de fonctionnement d'une première cascade vers la fin 2007, on monterait en puissance progressivement jusqu'à la réalisation complète de la première unité. Nous comptons réaliser deux voire trois unités. La première unité serait achevée vers la fin 2012. Lorsqu'elle sera terminée, nous aurons la possibilité d'arrêter l'usine Eurodif. On continuerait ensuite la montée en puissance avec une deuxième unité, pour arriver à une capacité de production de 7,5 millions d'UTS. En fonction de l'évolution du marché, une troisième unité pourrait être réalisée.

Les implantations possibles, où sont-elles ? D'abord, pour que ce soit clair, toutes les implantations sont à l'intérieur du site existant du Tricastin. C'est à l'intérieur de la clôture lourde. Alors à l'intérieur du site, vous le savez, il y a pas mal de choses, donc ce n'a pas été facile de trouver des emplacements libres ou que l'on puisse rendre disponibles rapidement. Nous sommes en train de travailler sur deux implantations possibles. Une implantation au nord des quatre bâtiments actuels de diffusion gazeuse et une autre possibilité au sud. Il pourrait y avoir ensuite une troisième unité, à l'est, sur le territoire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. On n'a pas décidé par laquelle des deux unités nous commencerions. On est en train de faire un certain nombre d'études techniques et c'est une fois que l'on aura les résultats de ces études, dans les semaines qui viennent, que nous prendrons une décision, pour savoir dans quel ordre nous construirons.

Pour récapituler rapidement, c'est donc un projet qui s'étalerait sur une période longue, de 15 ans, entre 2005 et 2020, avec de nombreuses phases différentes. Nous sommes actuellement dans l'attente des autorisations gouvernementales. Ensuite, si on rentre en phase de projet industriel, on construira l'usine avec un chantier qui devrait représenter environ 300 personnes et un investissement d'environ 100 millions d'euros par an, sur plus de 10 ans. A partir de 2007, les deux usines fonctionneront en même temps. Georges Besse continuera à fonctionner, Georges Besse II montera en puissance. Vers 2012-2013, on pourra arrêter Eurodif et continuer à monter en puissance sur la deuxième voire sur la troisième unité de Georges Besse II. Sachant que dès que l'on arrêtera Eurodif, on s'attaquera évidemment à son démantèlement, représentant un chantier de l'ordre de 500 à 600 personnes sur 7 à 8 ans. Je vous propose maintenant que nous passions au petit film. Vous verrez qu'il est assez technique mais qu'il montre assez bien ce qu'est la centrifugation et la manière dont nous pourrions, si les conditions suspensives étaient levées, construire cette usine.

Projection du film réalisé par AREVA, qui présente le projet Georges Besse II.

Frédéric Van Heems. Comme j'ai l'habitude de le dire désormais dans les réunions, je ne sais pas si on aura la palme d'or au festival de Cannes, ou un oscar pour ce film, mais je pense qu'il permet de comprendre ce qu'est la centrifugation et la manière dont nous pourrions construire cette usine si le projet était véritablement lancé.

Je pense, vous l'avez compris que, le projet Georges Besse II, est l'avenir du site du Tricastin. C'est le remplacement d'Eurodif qui est en jeu, à l'horizon 2012-2013 avec le procédé de centrifugation qui s'impose à travers le monde. C'est un projet qui est stratégique pour AREVA, qui va nous permettre de rester dans le domaine de l'enrichissement et de défendre nos 25% de parts de marché sur le marché mondial. C'est un projet qui est stratégique pour la France parce qu'indirectement c'est l'indépendance énergétique du pays qui est en jeu. C'est surtout un projet qui est stratégique pour le bassin du Tricastin, ce projet Georges Besse II et son nom lui-même s'inscrit bien dans cette logique de continuité. Nicolas de Turckheim, directeur du projet de construction de l'usine Georges Besse II et Christian Delacroix, adjoint au Directeur Général délégué d'Eurodif production, en charge de tous les aspects de sûreté pour le site du Tricastin, m'ont rejoint pour m'aider à répondre le mieux possible à vos questions.

Jean-Paul Frouin. Mesdames et Messieurs, j'espère que votre curiosité a été en grande partie satisfaite. J'espère qu'elle ne l'a pas été totalement pour que vous ayez encore des questions à poser ou des éclaircissements à demander. Je répète qu'il n'y a pas de mauvaises questions. Alors, j'invite Serge Martinez, maire de Bourg-Saint-Andéol à intervenir le premier.

Intervention du maire de Bourg-Saint-Andéol

Serge Martinez, maire de Bourg-Saint-Andéol. Mesdames et Messieurs, je le fais volontiers, je suis très heureux de vous accueillir à Bourg-Saint-Andéol. Je vous remercie d'avoir choisi notre ville pour ce débat public, je pense que c'est une démarche très intéressante et qui m'a intéressé particulièrement à travers le film que vous avez projeté. Je dirai simplement que le nucléaire fait partie intégrante de la vie économique et sociale de notre bassin de vie. Il est indispensable qu'il y ait une continuité. En tant qu'élu, je regretterai simplement qu'il n'y ait pas une meilleure répartition des taxes professionnelles mais c'est un sujet un peu périphérique. Il serait souhaitable qu'il y ait, en effet, une meilleure répartition des taxes professionnelles entre communes d'accueil et communes du bassin de vie. A quelques kilomètres près les choses ne sont pas tout à fait les mêmes, c'est quelque chose auquel il faudra peut-être réfléchir à l'avenir. Je vais laisser la parole au public qui aura très certainement des questions pertinentes à poser.

Jean-Paul Frouin. On va peut-être demander au public de s'exprimer. Compte tenu de ce que viens de dire monsieur Martinez, la question de la fiscalité locale est récurrente, elle a été évoquée dans d'autres communes et dans d'autres réunions. Même si c'est en marge du projet nous y apporterons quelques éléments de réponse tout à l'heure.

Monsieur Lattrey, de Bourg-Saint-Andéol. Ma première question est d'ordre technique, c'est votre coopération avec la société URENCO, si elle ne fonctionne pas pour les centrifugeuses, comment est-ce que vous comptez remédier à cela ? Est-ce que vous allez produire vous-mêmes les centrifugeuses ou faire appel à une autre société ?

Ma deuxième question est d'ordre social, c'est-à-dire que vous parlez de chantiers qui vont induire des emplois dans la région, mais vous ne parlez pas trop de l'évolution des effectifs sur le site ?

Frédéric Van Heems. Votre première question, c'est une question de fond. Je l'ai indiqué tout à l'heure, pour pouvoir donner un avenir au site, il nous faut accéder à la technologie de centrifugation. C'est celle que tous les acteurs présents dans le domaine des services d'enrichissement, à travers le monde, vont utiliser dans les années qui viennent. Les Russes font de la centrifugation mais avec une technologie probablement difficilement exportable. Les Japonais s'y mettent mais ne sont pas prêts à faire des usines de cette taille très rapidement. La France, elle, a abandonné les recherches en matière de centrifugation, il y a très longtemps, et les reprendre, prendrait beaucoup de temps. La seule solution, nous permettant de construire une usine rapidement, et dans des délais permettant d'avoir une transition relativement douce, entre l'usine actuelle et Georges Besse II, était la signature d'un accord avec URENCO.

Cet accord est passé, c'est-à-dire qu'entre industriels nous avons signé tous les contrats, pour rentrer à 50% dans le capital d'ETC et tous les contrats pour acheter les centrifugeuses nous permettant de construire l'usine. Maintenant, des incertitudes demeurent. Elles sont liées à la levée des deux conditions suspensives. Sur la première, nous pensons avoir le feu vert dans le courant du mois d'octobre. Pour la deuxième condition suspensive, cela dépend de négociations diplomatiques et d'accords politiques dans chacun des 4 pays. Dans trois des pays, c'est déjà réglé, en France, en Angleterre et aux Pays Bas. En Allemagne, cela donne lieu à des discussions au sein du gouvernement Allemand. Si jamais, cette condition suspensive ne pouvait pas être levée, nous serions alors en position difficile. Parce que faire appel à une autre société, pour acheter des centrifugeuses ou en construire nous-mêmes, on pourrait le faire, mais à horizon de 15 ans. Cela nous permettrait peut être de faire une usine mais en attendant, on aurait perdu beaucoup de parts de marché. On aurait d'autres solutions qui nous obligeraient à nous tourner vers l'achat de services d'enrichissement à nos concurrents à l'étranger. Nous ne serions plus vraiment présents dans le domaine de l'enrichissement et la France ne serait plus aussi indépendante énergétiquement qu'elle peut l'être aujourd'hui. Mais nous restons confiants sur le fait que le projet devrait pouvoir rentrer, vers début 2005, en phase opérationnelle.

Alors sur votre deuxième question, c'est une question qui intéresse évidemment tout le monde dans la salle, et c'est un point clef de ce projet. Les évolutions sociales, nous travaillons dessus avec les partenaires sociaux sur le site depuis déjà plus d'un an. Il y a une commission paritaire qui a été mise en place. C'est évidemment un projet lourd et complexe, il y aura plusieurs phases différentes, la phase de construction, une phase où on continuera à construire et où on opérera les deux usines en parallèle. Georges Besse d'Eurodif continuera à fonctionner comme aujourd'hui, Georges Besse II qui est là à côté continuera à croître petit à petit. Puis, on arrêtera l'usine Georges Besse d'Eurodif, vers 2012/2013, et on se mettra à la démanteler. 500 ou 600 personnes vont s'occuper du démantèlement de Georges Besse d'Eurodif, la plupart travaillant dans l'usine actuelle. Donc tout cela se fera sur un période très longue, de plus de 15 ans. Dans le domaine de l'enrichissement, l'usine Eurodif emploie aujourd'hui 1100 personnes. A horizon 2016, les deux unités de la nouvelle usine emploieraient 450 personnes. Il y aura une diminution importante, due notamment au fait

qu'il n'y a plus de maintenance. Aujourd'hui, environ 400 personnes d'Eurodif travaillent sur la maintenance. Contrairement à la diffusion gazeuse, la centrifugation nécessite très peu de maintenance. Une centrifugeuse vous l'installez et si tout se passe bien, et dans 99 % des cas cela se passe bien, 20 ans plus tard la centrifugeuse tourne toujours, ou si elle ne tourne plus, c'est qu'elle a cassé et si elle a cassé, personne s'en aperçoit, c'est à l'intérieur du cylindre métallique. On la met hors circuit, il n'y a donc pas de maintenance.

Sur un plan social, il y aura de nombreuses évolutions que l'on cherche à anticiper notamment dans le domaine de la formation. Mais, comme cela se passe sur une très longue période, nous serons capables de gérer cette transition, sans qu'il y ait besoin de plan social.

Jean-Paul Frouin. Pour répondre complètement à la question de monsieur Lattrey, vous avez indiqué, il y a un instant, le chiffre actuel des effectifs de l'usine Georges Besse I. Vous nous avez indiqué également le chiffre des effectifs pour Georges Besse II. Est-ce que vous pouvez rappeler les chiffres que vous indiquiez dans votre propos préliminaire, et qui précisaient les effectifs dans les phases intermédiaires et pour le chantier de construction d'une part, et pour le chantier de démantèlement d'Eurodif d'autre part.

Frédéric Van Heems. Oui tout à fait, je parlais des effectifs strictement d'exploitation sur l'enrichissement. Sur le site du Tricastin, il n'y a pas que l'enrichissement, il y a d'autres activités autour. Le site représente ainsi aujourd'hui de l'ordre de 4000 emplois directs et de l'ordre de 8000 emplois si l'on compte toute la sous-traitance directe ou indirecte.

On parle d'une évolution à l'intérieur d'un ensemble. Sachant que c'est l'avenir de cet ensemble qui est en jeu avec le projet dans le domaine de l'enrichissement. Par ailleurs, en dehors de l'exploitation d'enrichissement, il y a la phase de chantier de construction. On estime que ce sera un chantier qui emploiera de l'ordre de 300 personnes, représentant une dépense de l'ordre de 100 millions d'euros par an, sur au moins 10 ans si on fait deux unités et sur 15 ans si on en réalise une troisième. La phase de démantèlement représente en elle-même un chantier de 6/7 ans où l'on estime employer 500 à 600 personnes.

Jean-Paul Frouin. Monsieur le Maire a évoqué la fiscalité. Je vais demander au maître d'ouvrage de dire deux ou trois mots sur le sujet, je laisse la parole à monsieur Van Heems et éventuellement, je vous dirai ce que la commission du débat public peut envisager de faire en écho à ce que nous aurons entendu sur le terrain.

Frédéric Van Heems. Vous êtes tous des contribuables, nous sommes tous des contribuables, individuellement et collectivement à travers AREVA. C'est un sujet éminemment important pour chacun d'entre nous et c'est un sujet qui a sa place et qui a été analysé dans le projet. Maintenant, nous ne sommes qu'un contribuable, nous payons nos impôts à la date qui est indiquée. Et ce n'est pas nous qui décidons du montant, sinon ce serait beaucoup plus bas, et ce n'est pas à nous de décider de la répartition. Demain, on a beaucoup de mal à estimer ce que va être la taxe professionnelle, dans la mesure où d'une part, vous le savez, le Président de la République a annoncé l'année dernière un grand chantier de réforme de cette taxe professionnelle et d'autre part, on va réaliser plusieurs unités, et on ne connaît pas encore l'ordre de construction des différentes unités sur les différentes communes. Et puis, vous avez compris que tout cela se passe sur une période très longue, il va y avoir énormément

d'évolutions dans le temps. Cela ne nous empêche pas d'avoir un avis sur la question. On paye aujourd'hui beaucoup d'impôts, nous payons pour l'activité d'enrichissement, 35 millions d'euros de taxe professionnelle par an. Nous considérons que c'est beaucoup, notamment pour un industriel qui amène un projet de 3 milliards d'euros qu'il va devoir financer lui-même, nous espérons que nos impôts diminuent. Mais, en même temps, nous sommes conscients de nos responsabilités, on ne demande pas que ces sommes soient diminuées par dix ou supprimées, mais par contre on verrait bien une tendance à la baisse. On trouverait effectivement utile que les personnes chargées de la répartition de ces sommes, c'est-à-dire le législateur, les conseils généraux, les élus à travers les discussions qu'ils peuvent avoir entre eux, essayent de voir comment lisser au mieux les choses et géographiquement, et dans le temps et sur la période, mais ce n'est qu'un avis.

Jean Paul Frouin. J'ajouterai simplement, encore que j'ai pris la précaution au début de la réunion de dire que la vocation de la commission n'était pas de répondre aux questions, mais de veiller à ce qu'il soit apporté des réponses aux questions. Néanmoins, c'est un sujet récurrent, évoqué dans d'autres réunions. Le sujet à l'échelon national est délicat. Les modifications et l'histoire des 30 ou 40 dernières années l'ont bien montré. Les évolutions législatives en la matière sont extrêmement lentes. Nous ne sommes pas ici pour faire la loi et ce n'est pas non plus les élus locaux qui l'élaborent. Il ne vous est pas interdit d'en parler avec vos députés, sous l'angle que vous venez d'évoquer. A législation constante, il n'est pas interdit, monsieur le Maire, aux collectivités territoriales, de discuter entre elles, des conditions dans lesquelles, elles peuvent procéder à une répartition, qui leur paraîtrait plus équitable. Ce n'est ni au contribuable, AREVA, ni à la commission chargée d'animer le débat public de poser la question, c'est peut être à vos voisins, et de ce point de vue, j'ai quelques raisons de penser que quelle que soit la largeur du Rhône, il n'est pas interdit même sans crier très fort d'en parler avec les voisins des départements d'à côté. Je le dis sur le ton de l'humour, l'histoire a également démontré que de nouvelles implantations industrielles étaient souvent une bonne occasion, d'évoquer ce problème, de le faire avancer dans les esprits, même si on ne trouve pas de solution immédiate.

Monsieur Leclerc, retraité: Eurodif Production. Pouvez-vous nous donner les paramètres de fonctionnement de ces installations ? Ma question s'adresse aux futurs exploitants, pouvez vous me fournir quelques paramètres de fonctionnement de ces centrifugeuses ?

Nicolas de Turckheim, directeur du projet de construction de l'usine Georges Besse II. Je vais effectivement essayer de vous donner quelques éléments de fonctionnement en nous référant aux éléments de fonctionnement de l'usine telle qu'elle est aujourd'hui. Il y a plusieurs caractéristiques, Frédéric Van Heems tout à l'heure vous a dit que la diffusion gazeuse est pénalisée par sa consommation d'énergie électrique. Vous savez qu'Eurodif, consomme aujourd'hui 2500 mégawatts, le procédé de centrifugation consommera lui 50 mégawatts. Au niveau du fonctionnement et des coûts de fonctionnement d'Eurodif, une hausse de l'électricité est quelque chose de dramatique. A l'inverse, la technologie de centrifugation est assez robuste, c'est-à-dire que même s'il y a une hausse du prix de l'électricité, cela ne va affecter que très peu le coût d'exploitation de cette usine. Deuxième caractéristique, le refroidissement d'Eurodif nécessite de pomper dans le canal 26 millions de

mètres cubes d'eau, que vous voyez ensuite dans les tours de réfrigérations. La centrifugation, n'ayant besoin que de très peu d'énergie, il n'y a plus besoin de ces tours de réfrigération. Il n'y a plus besoin de pomper 26 millions de mètres cubes d'eau dans le canal. Donc cela, ce sont les paramètres que va consommer la nouvelle usine.

L'usine d'Eurodif, c'est une grande cascade, avec 1400 étages, le fluide qui rentre va passer dans tous les étages de la cascade. Une usine de centrifugation, c'est très différent, c'est environ une centaine de cascades, c'est comme si vous aviez 100 morceaux d'usines qui vont faire la séparation isotopique, et qui vont permettre de produire. Chacune de ces cascades recevra au moins 1000 centrifugeuses. Le nombre de centrifugeuses va être de l'ordre de 100 000, alors qu'il y a sur l'usine Georges Besse 1400 groupes de diffusion. Techniquement, vous avez effectivement des choses qui sont assez différentes.

Les problèmes liés à la sûreté sont des problèmes importants. Cela a été mentionné dans le film très rapidement. La quantité de matière dans les cascades est très faible, c'est-à-dire qu'une fois que toutes les cascades seront en fonctionnement, vers 2016, vous aurez à peu près vingt kilos de matière dans chaque cascade. Environ 2 tonnes pour l'ensemble des cascades, cela veut dire que l'on manipule des quantités qui sont beaucoup plus faibles que Georges Besse d'Eurodif (environ 3000 tonnes), on les manipule en plus sous vide, c'est-à-dire que l'ensemble des circuits qui véhiculent le gaz est entièrement sous vide. Si vous avez une petite fuite, c'est de l'air qui va rentrer dans la cascade, l'environnement est protégé.

Une autre caractéristique, c'est le taux d'uranium enrichi. Vous savez qu'Eurodif a une autorisation de fonctionner à 5%. Nous demandons, pour l'usine Georges Besse II, une autorisation de fonctionner à 6%, parce que nos clients, dans le futur, vont petit à petit demander des taux d'enrichissement se rapprochant de 5% et qui vont les dépasser légèrement dans les 20 ans à venir. Et comme l'usine que nous faisons va fonctionner, on l'espère, très longtemps, elle sera certainement en fonctionnement dans une vingtaine ou une trentaine d'années, et à ce moment là, nos clients souhaiteront des teneurs plus élevées.

Frédéric Van Heems. Effectivement, aujourd'hui on enrichi l'uranium jusqu'à 5% à Eurodif, les autorisations que nous demandons sont à 6%, mais on ne s'interdit pas, dans les années qui viennent, avec les changements techniques nécessaires et avec les procédures nouvelles qu'ils faudrait également satisfaires, d'augmenter à l'horizon de 10 ou 15 ans à des teneurs de l'ordre de 15%. On ne sait pas si on le fera. Cela dépend du marché mais vous le savez, des recherches sont faites au niveau mondial sur ce que l'on appelle la génération 4 de réacteurs. Pour certains types de réacteurs de cette génération 4, il n'est pas exclu qu'ils fonctionnent avec des combustibles qui auraient besoin d'un enrichissement de l'ordre de 15%. En tout état de cause, cela resterait de l'enrichissement en dessous de la limite de 20%, considérée internationalement comme étant la limite d'uranium faiblement enrichi, à usage évidemment uniquement civil.

Christian Delacroix, adjoint au directeur général délégué d'Eurodif production. Une autre caractéristique de cette future usine, est que les annexes fonctionneront et émettront à une pression complètement sous atmosphérique. On ne manipulera plus d'UF6 liquide, ce qui est très favorable vis à vis de la sécurité et de la sûreté. Je voulais amener ce complément très technique.

Jean Paul Frouin. Au delà du petit document de huit pages qui a été diffusé en nombre par la voie postale auprès de chacun d'entre vous. Ceux qui voudraient en savoir un petit peu plus, peuvent demander auprès du secrétariat de la commission, le dossier technique d'une cinquantaine de pages présentant le projet Georges Besse II, préparé par le maître d'ouvrage.

Monsieur Michel Bouchon, représentant des syndicats nucléaires CFDT. A ce titre je voudrais faire une remarque et poser deux questions. La première remarque rejoint un peu les soucis qui ont été évoqués par monsieur Martinez et monsieur Lattrey. On considère à la CFDT que cet investissement, bien que nécessaire, sera insuffisant. Premièrement pour compenser les pertes d'emplois qui sont très nombreuses depuis plusieurs années sur ce site et deuxièmement par le fait qu'Eurodif s'arrêtera. Ca sera également insuffisant pour compenser les pertes de revenus des collectivités locales et départementales provenant de la taxe professionnelle, avec les incidences économiques qui en découlent. En général, les taxes professionnelles servent à des aménagements, dans les communes situées à proximité du site du Tricastin, cela risque de poser des problèmes sérieux notamment pour les entreprises spécialisées dans la sous-traitance.

Passée cette remarque, cela veut dire que globalement au delà de cet investissement, qui est une bonne chose, je tiens à le souligner, il faudra s'occuper globalement d'une ré-industrialisation plus globale du bassin du Tricastin. A cet effet, dans le film que vous nous avez présenté, il est envisagé qu'ETC fabrique les centrifugeuses, est-il complètement utopique de penser qu'ETC pourrait construire une unité sur le bassin du Tricastin pour construire les centrifugeuses dont aura besoin Georges Besse II ? Concernant la déconstruction de l'usine Georges Besse, avez-vous provisionné suffisamment d'argent pour s'attaquer à ce problème de déconstruction ? On sait que sur d'autres sites aujourd'hui, il y a de gros problèmes de déconstruction d'installations nucléaires, notamment à Marcoule. Jusqu'où allez vous aller dans la déconstruction, et est-ce que dans la déconstruction vous avez envisagé de déconstruire les tours de refroidissement.

Frédéric Van Heems. Beaucoup de questions, je vais essayer de répondre à votre première question. Nicolas de Turckheim répondra à la seconde. Sur votre remarque, cet investissement est nécessaire mais insuffisant. Ce n'est pas tous les jours qu'un industriel fait un investissement de 3 milliards d'euros. Il n'y en a même pas beaucoup d'industriels qui font des investissements de cette taille là. Et a priori à ma connaissance, c'est l'investissement industriel le plus important en France pour la décennie à venir. C'est quand même au niveau d'AREVA, un pari, un engagement, sur l'avenir sur l'activité pour la zone. C'est l'avenir du Tricastin qui est concerné, c'est un investissement très important et qui va avoir des retombées importantes.

Sur le plan social, c'est justement grâce à cet investissement, si on est amené à le faire, que l'ensemble du bassin du Tricastin va pouvoir effectivement continuer à vivre sur ses différentes activités. Sur un plan social, ce ne sera peut-être plus 8 000 emplois directs ou indirects, ce sera quelques centaines de moins.

Notre activité se situe sur des marchés compétitifs, avec la mine, la chimie, l'enrichissement, la fabrication de combustibles. Sur chacun des secteurs du marché, on est dans des compétitions mondiales et acharnées avec des russes, des japonais, des américains, des européens. Il faut se battre pour garder les parts de marché. Et évidemment, comme la

productivité augmente, comme les technologies s'améliorent et deviennent plus efficaces, il faut être capable de suivre et de vendre nos services d'enrichissement à un prix compétitif. Mais, globalement les retombées sociales sont quand même extrêmement positives puisque cela donne un avenir à l'ensemble du site. De la même manière, en matière de taxe professionnelle, quel que soit l'avenir, cela reste des sommes importantes. On espère qu'elles diminueront un peu et qu'elles seront peut être mieux réparties, mais cela reste des sommes très importantes.

En matière de sous-traitance, on n'a pas abordé le sujet jusqu'à maintenant. Il y a de la sous-traitance aujourd'hui en exploitation, à Eurodif, comme sur toutes les autres unités qui sont sur le site du Tricastin. Cela va continuer, alors, est-ce que ce sera exactement le même niveau, est-ce que ce sera exactement les mêmes types de sous-traitance, il y a plein de critères qui ne sont pas encore totalement définis. Il va bien entendu continuer à y avoir de la sous-traitance, et en plus, il va y avoir une sous-traitance supplémentaire pendant les 10 à 15 ans de chantier. C'est un chantier qui va s'étaler sur 10 ou 15 ans, qui n'est pas complexe technologiquement, ce n'est pas de l'innovation, ce n'est pas comme à la Hague ou à Mélox. Il s'agit d'un projet industriel, on va refaire ce qui a été fait en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, depuis 20 ans, 30 ans. On sait exactement ce que l'on va faire. Mais c'est quand même du génie civil important, il y a des aspects parasismiques qui sont délicats. On va donc plutôt, du fait de la durée et d'un certain nombre d'aspects un peu compliqués, faire appel à des grandes entreprises nationales. Pour être certains d'avoir en face de nous des partenaires solides, notamment dans la durée. Mais, vous le savez, les grandes entreprises, elles sous-traitent et leurs sous-traitants sous-traitent. Economiquement, les choses font que ces sous-traitants sont souvent des entreprises locales, qui ont leur main d'œuvre localement. Ce sont souvent déjà des gens qui connaissent le secteur et des entreprises présentes sur le site. Dans les 100 millions d'euros par an de dépenses de chantier que l'on a évoqué tout à l'heure, il va y avoir un montant que nous ne connaissons pas aujourd'hui parce qu'on n'a pas encore fait les appels d'offres, mais qui sera très significatif et permettra des retombées économiques pour la sous-traitance locale.

Sur votre première question, ETC fabrique les centrifugeuses, et ETC monte les centrifugeuses. La fabrication des centrifugeuses est faite aujourd'hui dans des usines qui sont situées essentiellement en Hollande et en Allemagne. Pour les centrifugeuses que nous envisageons d'acheter, on a déjà signé les contrats, elles seront effectivement construites dans ces usines en Allemagne et en Hollande. Par contre le montage des centrifugeuses se fera sur le site. Donc, il va y avoir une antenne, pendant 10 ans ou 15 ans, d'ETC, ce que l'on appelle le CAB, le Centrifuge Assembly Building, l'unité d'assemblage des centrifugeuses. Elles vont arriver en pièces détachées et elles seront assemblées puis montées par ETC sur le site. On répond d'une certaine manière positivement à la question que vous posez. Il va y avoir une unité d'ETC sur le site. Par contre, la construction des pièces des centrifugeuses, leurs usines existent déjà en Hollande et en Allemagne et c'est dans ces usines là que les pièces vont être faites.

Nicolas de Turckheim. Sur l'assemblage des centrifugeuses, techniquement une centrifugeuse ne peut pas voyager toute assemblée, et c'est pour cela que l'on va faire l'assemblage sur le site. Et cela veut dire que cette société de droit Anglais, va embaucher sur site, une centaine de personnes pour faire le montage de ces centrifugeuses pendant le temps

du chantier. C'est-à-dire qu'au delà des chiffres que vous avez vu, qui sont des chiffres chantier, un de nos sous-traitants qui est celui à qui on achète nos centrifugeuses, va faire une implantation locale avec une centaine de personnes qualifiées qui vont effectivement monter cent mille machines. Il va falloir du personnel qualifié sur ce site.

Vous avez posé une deuxième question sur la déconstruction d'Eurodif. Alors la déconstruction d'Eurodif, a été évaluée à 450 millions d'euros, ce qui est une somme importante. Ce dossier a été audité un certain nombre de fois, d'abord par nos commissaires aux comptes, puis par nos actionnaires, pour savoir si, effectivement, c'était un chiffre qui était robuste. Ce chiffre est apparu aujourd'hui comme robuste. Si vous regardez les comptes d'Eurodif, vous voyez une provision pour la déconstruction de cette usine. Il est prévu que cette provision se poursuive jusqu'en 2010. Nous sommes actuellement plus très loin de 2010, ceci vous montre que par rapport à la provision de 450 millions, une grande partie de cette provision existe déjà. La déconstruction des sites, c'est la déconstruction telle qu'elle nous est imposée par la loi. Tous les circuits nucléaires de cette usine vont être démantelés, décontaminés et envoyés en stockage -de très faible activité- dans la Marne. C'est au total 187 000 tonnes d'acier qui vont être décontaminées pour être ensuite envoyées en stockage dans la Marne.

Les bâtiments seront ainsi complètement décontaminés. Ils seront donc réutilisables pour les futures installations d'AREVA qui pourraient intervenir sur ce site. Les structures, sont des structures en béton, parasismiques, et qui pourraient servir pour d'autres utilisations. C'est ce que l'on appelle le démantèlement de niveau 2.

Vous avez parlé des tours aéro-réfrigérantes, je ne sais pas si vous souhaitez que nous détruisions ces tours. Il semble qu'il y ait des gens qui soient relativement attachés à ces tours.

Jean Vignon, retraité Cogema. J'ai participé à l'aventure industrielle des 30 dernières années. J'avais plusieurs questions, mais je crois que vous y avez répondu. Il en reste une, que deviendront tous les équipements utilisant actuellement l'eau de refroidissement. C'est-à-dire toutes les eaux, les serres, le chauffage urbain, les crocodiles ?

Frédéric Van Heems. Aujourd'hui, du fait de la technologie de diffusion gazeuse qui a besoin de beaucoup de refroidissement, il y a effectivement de l'eau que nous proposons à un certain nombre d'organismes, qui eux-mêmes la vendront à des bâtiments municipaux qui sont chauffés avec elle, à la ferme aux crocodiles, à un certain nombre d'activités agricoles. Nous ne faisons que fournir des entreprises qui elles-mêmes revendent cette eau à ces différentes activités. Nous avons un contrat de fourniture sur des périodes de 3/4 ans. Ils savent donc parfaitement, puisqu'on leur a indiqué, qu'à l'horizon 2012/2013, on arrêtera Eurodif. Nous ne pourrons plus être fournisseur. Ils ont d'autres solutions, c'est-à-dire qu'ils ont déjà d'autres fournisseurs potentiels, notamment des gens qui ont des installations de gaz, ils ont plusieurs solutions à l'étude. On les accompagnera dans ces études bien entendu, mais tout cela, c'est à horizon de plus de dix ans. Je pense qu'ils trouveront des solutions pour que les crocodiles et les autres activités puissent continuer.

Monsieur Breyse, retraité Cogema. Est-ce que l'usine Georges Besse II pourra retraiter, enfin ré-enrichir l'uranium appauvri ou bien l'uranium de retraitement issu de la Hague ?

Nicolas de Turckheim. Le ré-enrichissement de l'uranium, c'est une question liée au prix de l'uranium naturel. L'uranium naturel existe dans la nature, il a une concentration de 0,7 % dans l'uranium 235 donc l'uranium fissile, et suivant le prix de cet uranium naturel, on réutilisera éventuellement l'uranium appauvri. Compte tenu du prix actuel de l'uranium naturel, et de son évolution dans les dix ans à venir, nous n'avons pas prévu de ré-enrichir de l'uranium appauvri dans l'usine d'Eurodif ou dans l'usine Georges Besse II. Techniquement, il faudra adapter les cascades pour arriver à ce genre de choses.

Votre autre question concerne l'uranium de retraitement issu de la Hague. Vous le savez, comme nous avons une seule cascade à Eurodif, nous ne pouvons pas l'utiliser avec de l'uranium de retraitement. Tous nos produits à la sortie auraient des composantes au niveau de l'uranium, qui ne satisferaient pas nos clients qui souhaitent enrichir de l'uranium naturel. Dans l'usine Georges Besse II, nous avons prévu qu'un des modules sera dédié à l'uranium de retraitement. Donc, contrairement à Eurodif, dans le décret d'autorisation qui sortira, nous aurons la possibilité d'enrichir de l'uranium de retraitement, à condition, que nos clients souhaitent ce type de service.

Frédéric Van Heems. L'uranium appauvri est une matière qui a une valeur, même si pour les 5 à 10 ans qui viennent, on anticipe un prix de l'uranium qui fait qu'on n'enrichirait pas cet uranium appauvri. Des projections, sur du plus long terme, laissent penser qu'à un moment ou à un autre, l'uranium pourrait se raréfier. Les quantités entreposées d'uranium appauvri, pourront alors à ce moment là, être utilisées comme matière à enrichir.

Charly Lospitalier, ancien de l'ingénierie nucléaire. Les procédés fonctionnent à l'étranger. J'ai entendu dire que l'unité de base, c'est-à-dire la centrifugeuse, entre celle qui tourne actuellement en Hollande, en Allemagne et ainsi de suite, et celles qui vont être installées sur Georges Besse II, il y a un problème de taille. Est-ce que ces nouvelles centrifugeuses sont actuellement en essai ? Sont-elles fiables ?

Frédéric Van Heems. Aujourd'hui, URENCO utilise des centrifugeuses de différentes générations, puisque des usines produisent des services d'enrichissement depuis la fin des années 70. Il y a déjà plusieurs installations et plusieurs cascades des centrifugeuses que nous avons commandées et que nous allons installer. Donc cela tourne déjà.

Ce ne seront pas les centrifugeuses qui tournent depuis 20 ou 30 ans que nous allons acheter, puisque depuis ils ont mis en service leur 7^{ème} ou 8^{ème} génération de centrifugeuses. Nous achèterons les dernières générations, ce sont ces centrifugeuses qui seront installées sur le site du Tricastin si le projet voit le jour. Il y a déjà des unités en fonctionnement notamment en Hollande.

Nicolas de Turckheim. Vous faites probablement allusion aux dernières générations de centrifugeuses qui sont actuellement à l'essai au niveau des usines en Allemagne. Nous avons fait un choix très industriel, qui consiste à choisir les centrifugeuses qui sont en exploitation chez URENCO depuis 1992. Cela veut dire qu'il existe des cascades de centrifugeuses qui ont déjà 12 ans de fonctionnement et qui sont remarquablement fiables. Notre première unité va être équipée avec ces centrifugeuses. A la fin de la première unité, cela nous emmène en 2012-2013, les cascades de nouvelle génération auront 8 ou 9 ans de fonctionnement. On se

posera alors la question pour savoir si on change de technologie et si on la remplace par les cascades prototype qui ont démarré il y a deux ans. Sur la première unité, on a prévu de ne prendre aucun risque et d'utiliser une technologie éprouvée. D'ailleurs, toutes les usines URENCO sont, à l'heure actuelle, en augmentation de capacité et elles sont toutes en augmentation de capacité avec leur technologie éprouvée. Une seule cascade utilise la nouvelle technologie.

Monsieur Amios, Bourg-Saint-Andéol. Comment se fait-il que la France ne soit pas dans URENCO depuis l'origine ? Quel coût représente l'acquisition des 50% d'ETC ?

Frédéric Van Heems. Sur la première question, l'enrichissement a été initialement développé, dans les années 50-60, dans un objectif qui était plutôt militaire. Et puis, un peu partout dans le monde, de nombreuses personnes se sont dit que cette technologie pourrait servir, sur le plan civil, à fabriquer de l'électricité. La première crise pétrolière n'a fait qu'accélérer les choses.

Un certain nombre de pays ont lancé des programmes électronucléaires ambitieux, notamment la France. A ce moment là, il y avait deux technologies qui fonctionnaient, la diffusion gazeuse et la centrifugation.

Les Etats-Unis et la France ont fait le choix, au début des années 70, de la diffusion gazeuse. Pourquoi ? Parce qu'à ce moment là, c'était le bon choix, c'était la meilleure technologie. Pour quelqu'un qui voulait faire un programme électronucléaire ambitieux, il était beaucoup plus économique et beaucoup plus productif d'utiliser la technologie de diffusion gazeuse. Les Américains et les Français ont fait ce choix là, la Russie qui étaient à l'époque l'URSS, a elle fait tous les choix. Personne ne savait exactement ce qu'ils faisaient, on sait, aujourd'hui qu'ils ont fait de la diffusion gazeuse et de la centrifugation. URENCO n'avait pas de programme nucléaire aussi ambitieux que la France, et eux ont fait le choix d'essayer de développer la centrifugation. Mais, ce choix était moins productif. A l'époque, le choix de la France était le bon. La France a cependant fait des recherches sur la centrifugation. Un certain nombre d'entre vous y ont sans doute participé mais, nous ne sommes pas allés au bout, à un niveau qui aurait permis de rendre ce procédé industriel. Par la suite, URENCO, petit à petit, génération de centrifugeuses après génération de centrifugeuses, a fait progresser la technologie. Et puis, il y a eu une révolution que vous connaissez tous, au milieu des années 80, la révolution de la canne à pêche ou de la raquette de tennis, c'est la fibre de carbone. On s'est alors mis à fabriquer des cannes à pêche et des raquettes de tennis en fibre de carbone. URENCO s'est mis, de même, à fabriquer des centrifugeuses en fibre de carbone. La fibre de carbone, c'est beaucoup plus résistant, les centrifugeuses ont ainsi pu tourner beaucoup plus vite, et c'est devenu plus productif que la diffusion gazeuse. Ils ont encore continué à développer le procédé et, durant les années 90, la centrifugation a vraiment dépassé la diffusion gazeuse, avec l'autre avantage qu'on a déjà évoqué : elle consomme 50 fois moins d'électricité.

Il faut remettre les choses dans leur contexte, en 1970, la France aurait pu faire partie d'URENCO. Mais, les contribuables de l'époque n'auraient probablement pas beaucoup apprécié qu'elle soit sur plusieurs projets, coûteux en même temps.

Un choix industriel a été fait, c'était le bon : il se trouve qu'entre temps les choses ont beaucoup évolué, maintenant nous sommes dans une situation différente.

Le coût des 50 % d'ETC, nous ne communiquons pas dessus, c'est une donnée évidemment à caractère stratégique pour nous, vis-à-vis de nos concurrents. ETC possède aujourd'hui la meilleure technologie en matière de construction, de fabrication de centrifugeuses. Nous n'étions donc pas les seuls intéressés par l'acquisition de cette technologie et à vouloir rentrer dans le capital. ETC va continuer à livrer des centrifugeuses à URENCO. ETC va également nous livrer des centrifugeuses, pour construire Georges Besse II, mais ETC pourra également livrer des centrifugeuses à d'autres concurrents, à des tiers. Dans les prix que nous pratiquerons, nous devons prévoir l'amortissement de la valeur à laquelle nous sommes rentrés dans cette société. Nous ne souhaitons pas que nos concurrents puissent avoir trop facilement accès à ce chiffre.

Par contre, il est clair, que la somme que nous avons payée, ou que nous allons payer puisque nous n'avons payé qu'un acompte pour le moment, en attendant de savoir si les conditions suspensives seraient levées, sera comprise dans l'investissement global de 3 millions d'euros dont nous avons parlé.

Monsieur Amios Bourg St Andéol. Comment fonctionnent techniquement les centrifugeuses, quelles sont leurs performances ?

Jean-Paul Frouin. C'est une troisième question ?

Frédéric Van Heems. Je pense que si nous répondons à cette troisième question, cela va donner plein de mauvaises idées à des personnes dans la salle, qui vont nous poser des questions de plus en plus techniques. Beaucoup des données techniques sur les centrifugeuses sont confidentielles. Les centrifugeuses ce sont quand même des « machines », qui mises entre de mauvaises mains, pourraient être mal utilisées. Il y a tout un tas de réglementations, dans chacun des états, avec un classement confidentiel défense, secret défense, des traités internationaux comme le traité d'ALMELO ou le traité quadripartite qui est la 2^{ème} condition suspensive, que l'on se doit de respecter. C'est justement un traité qui va engager la France auprès de l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays Bas dans la protection de données concernant le fonctionnement des centrifugeuses.

Nicolas de Turckheim. Oui, vous allez peut-être être surpris mais ces données sont très confidentielles, nous achetons des centrifugeuses qui séparent de l'uranium, et moi-même en tant que responsable de la construction, je ne sais pas répondre à votre question. Nous n'en n'avons pas vraiment besoin pour la construction d'une usine, puisque nous achetons une centrifugeuse. Nous introduisons de l'uranium naturel d'un côté, nous ressortons de l'uranium enrichi d'un autre côté et de l'uranium appauvri de l'autre côté. Donc, c'est une donnée très confidentielle à laquelle nous n'avons pas accès.

Frédéric Van Heems. Il y a des informations que nous n'avons pas aujourd'hui, parce que le closing de la transaction n'a pas eu lieu. C'est-à-dire que temps que les deux conditions suspensives ne seront pas levées, tant que le closing n'a pas lieu, nous n'aurons pas accès à certaines informations. Même quand le closing aura eu lieu, certaines informations confidentielles sur le cœur de la centrifugeuse ne nous seront pas délivrées. Mais, il y a quand

même plein d'autres éléments que toutes les équipes de l'exploitation de la future usine posséderont. Ce sont uniquement quelques secrets de fabrication, à l'intérieur de la centrifugeuse, qui resteront secrets.

Monsieur Amios. Ce qui veut dire que la partie motorisation sera liée à la machine ?

Frédéric Van Heems. Oui, c'est un tout. Ce que nous livre ETC et qu'ils vont monter dans l'atelier d'assemblage dont on a parlé tout à l'heure, et puis assembler dans les halls, ce sont les cascades de centrifugeuses. Le moteur étant lié à chacune des centrifugeuses.

Monsieur Amios. Mais vous connaissez le rendement de ces centrifugeuses, quand même ?

Frédéric Van Heems. Oui, nous avons une petite idée sur le rendement des centrifugeuses, on n'est pas prêts à parier 3 milliards d'euros sans avoir pris quelques précautions tout de même ! L'une des précautions étant de prendre 50% dans le capital de la société ETC. Nous enverrons, bien entendu, un certain nombre de managers, dont certains sont dans la salle, pour devenir des managers d'ETC. Par contre, y compris ces personnes là seront tenues par le fait, que seules les personnes habilités au sein de ETC connaîtront les quelques petits secrets qui doivent rester secrets. Ils doivent rester secrets dans notre intérêt, en tant qu'actionnaire de la société ETC, parce c'est ce qui fait la valeur d'ETC. Ils doivent rester également secrets, parce qu'il faut faire attention à la prolifération. Ces aspects sont couverts par des traités internationaux, à juste titre, on doit faire attention.

Pierre Castinel, Conseiller Municipal de Bourg-Saint-Andéol. On a parlé de refroidissement tout à l'heure, on ne pompera donc plus d'eau dans le Rhône, comment ces centrifugeuses seront alors refroidies ?

Nicolas de Turckheim. Le refroidissement est fait par des climatiseurs, c'est-à-dire que l'on refroidira l'eau par des systèmes, des aérothermes qui vont se trouver en toiture sur l'usine. Donc, on n'utilisera pas l'eau comme source de refroidissement, mais l'air avec des climatiseurs.

Pierre Castinel. Alors les légionelloses ?

Nicolas de Turckheim. Les légionelloses, on connaît bien au niveau d'Eurodif, parce que l'on manipule de l'eau à 60°. C'est sous surveillance permanente. 60°, c'est la température d'arrivée de l'eau, la température de retour de l'eau est beaucoup plus basse que cela. Nous surveillons cela en permanence. Il y a une énorme quantité d'eau chaude qui brasse de l'air dans les tours, vous imaginez bien que c'est l'un des soucis permanent de l'exploitant Eurodif.

Christian Delacroix. Evidemment qu'au niveau du circuit de refroidissement c'est un des paramètres, en tant qu'exploitant, que l'on suit de manière très précise, en particulier par des systèmes de chloration périodique de l'eau et par des contrôles, des analyses qui nous permettent de pouvoir maîtriser cette situation.

Jean-Paul Frouin. Bien, Mesdames et Messieurs, s'il n'y a plus, comme je crois le constater de questions, et avant de clore cette réunion, à laquelle je vous remercie d'avoir participé, je souhaite, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, et avant que Monsieur Darras, ne conclue, attirer votre attention sur deux points de procédure.

Au début de mon propos, j'ai rappelé que le débat public n'était pas une enquête publique au sens juridique. En revanche, cela ne veut pas dire, c'est pour cela que je ne voulais pas qu'il y ait d'équivoque, que le moment venu quand le projet se mettra en œuvre qu'il n'y aura pas, sur tel ou tel point du projet d'enquête d'utilité publique

Deuxième observation, cela ne veut pas dire que le débat, qui a pour objet de vous permettre de poser des questions au maître d'ouvrage et qui a pour obligation d'y répondre, va s'arrêter lors de la dernière réunion.

La commission du débat public, que je préside, remet un compte rendu qui devient, dès cet instant, un élément constituant du dossier du maître d'ouvrage pour la suite de la procédure. Ce compte rendu est remis à la Commission nationale du débat public, qui en tire ensuite un bilan. Il a, au surplus, un caractère public. C'est-à-dire qu'il sera consultable sur le site internet de la commission de pilotage du débat public et sur le site internet de la Commission nationale du débat public. Il deviendra un élément du dossier du maître d'ouvrage auquel chacun, ici ou ailleurs en France, pourra accéder.

Jean-Claude Darras. Nous terminons la quatrième réunion du débat public. Il y a, pour l'instant, à peu près 500 personnes qui ont participé à ce débat. Ce soir, nous avons, très rapidement, sous réserve d'une analyse plus précise, entendu des thèmes qui avaient déjà été débattus relatifs à l'emploi, la taxe professionnelle ou des questions plus techniques liés au projet Georges Besse II. Il me semble que les questions deviennent de plus en plus précises, on sent que le débat avance. Elles amènent bien sûr également des réponses de plus en plus précises de la part du maître d'ouvrage. Je crois que ce n'est pas fini, il faudra vraisemblablement continuer à affiner ces questions. On voit des thèmes qui apparaissent, comme par exemple des questions sur les paramètres d'exploitation, des questions qui sont posées de manière très précises comme sur l'uranium appauvri, des questions qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été trop posées. Alors, je vous rappelle qu'évidemment le débat n'est pas fini, il y a encore d'autres réunions, demain soir à Pont-Saint-Esprit, si certains d'entre vous ont des regrets de ne pas avoir pris la parole ce soir. Nous n'avons pas eu ce soir, et c'est la première fois des questions écrites. Tout le monde a posé sa question oralement, c'est très bien comme cela. Demain soir, nous serons à Pont-Saint-Esprit, le 6 octobre à Avignon, le 13 octobre à Valence et le 21 octobre à Lapalud. Nous sommes bien entendu à votre disposition pour toute explication complémentaire. Je vous remercie.